

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 01/2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux, le Lundi 24 Janvier ,

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 26
habituel de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-
Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme
GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme
NICODEMO Mélissia -M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO
Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-
Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-
Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent- M. SEIGNOBOS Jean-Luc- Mme
DUPONT Karine- Mme PRUNET Sophie..

Procurations :

Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin CAMARA.
Mme LECUREUX Aurore donne procuration à M. HURET David

. Etaient absents excusés- Néant

**Délibération portant adoption de la convention territoriale globale Cœur
du VAR avec la CAF.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mme PRUNET Sophie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-36, la CCCV a signé le
renouvellement de son Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF du VAR qui
arrivé à échéance au 31/12/2021.

Au 01/01/2022, les Contrats Enfance Jeunesse sont intégrés à la Convention Territoriale
Globale (CTG), où l'intercommunalité et les communes seront parties prenantes ainsi que
d'autres partenaires (CPAM, MSA...).

Cette convention d'une durée de 3 ans, vise à consolider et à optimiser l'offre globale de service pour l'adapter aux besoins des familles et au projet de territoire.

La signature de la CTG permet d'assurer le maintien des financements prévus dans le cadre des CEJ 2018-2021 et de financer un poste de chargé de coopération à hauteur d'Un ETP.

Le CTG reposera sur les premiers éléments du diagnostic qui ne comprendra pas d'actions concrètes (exceptés la finalisation du diagnostic et l'écriture d'un plan d'actions en 2020).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations, décide à l'unanimité :

- D'adopter la Convention Territoriale Globale avec la CAF du VAR pour la période 2019-2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale présentée par la CCCV et la CAF du VAR ainsi que les pièces nécessaires à son exécution.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

